

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt décembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE FLOC'H, Maire de la commune de Saint-Sulpice-de-Favières.

**Etaient présents :** MME Françoise MARTIN, MM. Bernard BRIAND, Jacques DODIER, David HARRISON, Pascal CELLIER, René LE JEUNE.

**Etaient excusés :** André LAFARGUE (Pouvoir à Mme MARTIN) - Isabelle TERRASSON (Pouvoir à M.CELLIER)

**Etaient absents :** Stéphane THOMAS

**Secrétaire de séance :** M. René LE JEUNE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h 40.

### **35) Adoption du Conseil municipal du 21 novembre 2012**

Chacun ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance précédente et aucune remarque n'ayant été émise, le Conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

### **36) Budget : Vote du budget primitif**

Sur demande de M. le Maire, M. David Harrison présente le budget primitif pour l'année 2013.

M. Harrison fait un point de l'exercice financier 2012 et présente le budget à base zéro (appelé BBZ) qui recense les dépenses/recettes incompressibles de la commune. Il est chaque année remis à jour en prenant en compte plus spécifiquement l'évolution des salaires, des charges, des cotisations pour les syndicats et aussi l'évolution des recettes. L'excédent structurel de 69 000€sert à financer les investissements.

#### **Fonctionnement**

M. Harrison précise que cette année peu de postes ont bougé.

Le poste "cérémonie" est revu à la baisse car l'an dernier l'organisation de la cérémonie des Rubans du Patrimoine a engendré un coût supplémentaire. Le poste "affranchissement" est aussi en baisse car beaucoup de dépenses en 2012 ont été liées à la procédure de reprise des concessions du cimetière (envoi de courriers en recommandé AR). M. Harrison précise qu'à partir de 2013 aucune cotisation ne sera due pour la piscine du SIVU. Il ajoute également que le budget du CCAS a été diminué en raison de la prise en charge par la Communauté de Communes du système de téléalarme. Il est rappelé que les taux des taxes locales restent inchangés.

#### **Investissements**

M. Harrison présente les principaux investissements prévus pour l'exercice 2013: Achèvement de l'élaboration du PLU, frais d'études pour le ruissellement, première tranche des travaux d'enfouissement, travaux de toiture de l'école, réfection de la toiture de l'église au-dessus du cœur, ce qui représente un montant d'investissements de 325K€financés aussi par des subventions (Conseils Régional et Général, DRAC, réserves parlementaires). Il fait remarquer que les aides des concessionnaires ErDF et France Télécom ne seront perçues qu'après la fin des travaux d'enfouissement.

Après délibération, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité par chapitre le budget primitif de la commune pour l'exercice 2013.

### **37) Budget communal : Vote des taux d'imposition communaux – année 2013**

Le Maire rappelle les taux de l'année précédente :

- Taxe d'habitation : 7,30 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,33 %

Il est proposé de reconduire les mêmes taux pour l'année 2013, ces taux permettant de financer toutes les dépenses de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 à :

- 7.30% : Taxe d'habitation
- 11.18% : Taxe foncière (bâti)
- 41.33% : Taxe foncière (non bâti)

### **38) PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le maire rappelle les diverses réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le bureau d'études CDHU: Réunions globales avec les communes de Saint-Yon, Souzy-la-Briche et Villeconin,, diagnostic général, patrimonial et Projet d'Aménagement et de Développement Durable présentés aux administrés et aux personnes publiques associées.

Au cours de cette séance, le maire demande à M. Romain TARTREAU de présenter aux membres du Conseil le PADD en tenant compte de toutes les spécificités de la commune et des documents supra communaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à la majorité (Pour : 8/Contre : 0/Abstention :1) de valider les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

### **39) PLU : Diagnostic patrimonial**

A la demande du maire, Monsieur TARTREAU présente ensuite les orientations générales du Diagnostic Patrimonial.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (Pour : 8/Contre : 0/Abstention : 1), décide de valider les orientations générales du Diagnostic Patrimonial.

### **40) Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année 2012**

Le Maire indique qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal, les receveurs des communes sont autorisés à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations facultatives donnent lieu à versement d'une indemnité dont le mode de calcul est fixé selon les dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité calculée au taux de 100% s'établit sur la moyenne annuelle des dépenses globales des trois exercices précédents - 2009 à 2011.

L'indemnité à laquelle pourrait prétendre M. Fabrice JAOUEN (en fonction depuis février 2010) et Mme Nathalie de PUISSEGUR (en fonction depuis juin 2012) pour l'année en cours s'élève à 202.85€brut, soit 186.92€net.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à la majorité (Pour : 7/Contre : 2/Abstention : 0), d'accorder à titre personnel à M. Fabrice JAOUEN et Mme Nathalie de PUISSEGUR Comptables du Trésor exerçant les fonctions de Receveur Municipal, l'Indemnité de conseil au taux de 100% pour les prestations d'assistance et de conseils à la commune et fixe le montant de cette indemnité à 202.85€ brut, soit 186.92€ net à M. Fabrice JAOUEN et à Mme Nathalie de PUISSEGUR.

### **41) Budget communal : Décision modificative n°3**

Le maire demande à M. David Harrison de présenter la décision modificative n°3.

M. Harrison poursuit en indiquant qu'il est nécessaire de faire des ajustements au budget supplémentaire pour ajuster des crédits notamment pour l'achat d'une vitrine.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter en dépenses et en recettes les réajustements de crédits constituant la Décision Modificative n°3.

### **Informations diverses :**

- Contrat rural : Le Conseil général a décidé d'attribuer à la commune une subvention globale de 105 000€ Au niveau de la région, le dossier sera examiné par la commission permanente au plus tôt en juillet prochain.
- Enfouissement : Tout est prêt pour lancer l'appel d'offres global (tranches fermes et conditionnelles) en début d'année.
- Ruissellement : La politique de la Région ayant été modifiée au niveau des subventions, nous attendons de nouvelles informations de leur part.
- Evénements : Vœux du maire le 27 janvier à Segrez (19h)
- Cimetière : L'affichage réglementaire des procès-verbaux d'une concession en état présumé d'abandon va démarrer. Des affichettes et des plaques vont être également placées devant toutes les concessions recensées en état présumé d'abandon pendant une durée de 3 ans. A l'issue de ces trois ans, la procédure sera relancée. Des procès-verbaux seront à nouveau dressés et affichés pendant un mois pour les concessions pour lesquelles la commune n'aura pas retrouvé d'ayants droits. Au terme de ce délai, le Conseil municipal délibérera sur la reprise ou non de ces dernières. Le maire remercie Françoise et Patricia pour le travail très important effectué sur le cimetière.

### **Questions diverses**

- Mme Françoise Martin demande s'il est possible que François nettoie régulièrement les panneaux d'affichage. Le maire propose que cela soit effectué par l'entreprise qui assure le nettoyage des locaux de la mairie.
- M. André Lafargue souhaite savoir ce qui a été fait pour la sécurisation de la route de Guillerville. Le maire est conscient du problème et indique que nous sommes en attente de réponse du Conseil Général sur les dossiers de subventions PASR en cours, déposés en 2011 : Dos d'âne rue du Four à Chaux. Il fait remarquer que dans le

projet de réfection de la RD 82, le carrefour de Rimoron n'est pas inclus. Le maire ajoute qu'une étude de sécurisation pour la route de Guillerville a été demandée à la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30

**Le maire**

**Pierre LE FLOC'H**

**Approuvé par**

B Briand

D.J. Harrison

P.Cellier

I.Terrasson

Pouvoir Pascal Cellier

S Thomas

Absent

J. Dodier

R.Le Jeune

F.Martin

A.Lafargue

Pouvoir Françoise Martin